

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 17108
Numéro SIREN : 851 891 705
Nom ou dénomination : CF INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 113517



1919007401

DATE DEPOT : 2019-10-01
NUMERO DE DEPOT : 2019R113517
N° GESTION : 2019B17108
N° SIREN : 851891705
DENOMINATION : CF INVEST
ADRESSE : 47 avenue de l'Opéra 75002 Paris
DATE D'ACTE : 2019/09/04
TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

DB 04.09.2019 06

14617108

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

01 OCT. 2019

Sous le N° : R 113 517

CF INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 47, avenue de l'Opéra 75002 Paris
851 891 705 RCS Paris



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 04/09/2019**

Le quatre septembre deux mille dix neuf,

La société SODEFIP, société par actions simplifiée au capital de 166 666 euros, dont le siège social est situé au 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, identifiée sous le numéro 807 522 156 RCS Paris,

associé unique, propriétaire de la totalité des 200 000 actions de 1 euro chacune de la société CF INVEST, société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, dont le siège social est situé au 47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris, identifiée sous le numéro 851 891 705 RCS Paris (la "Société"),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- nomination avec effet immédiat de Monsieur David El Nouchi en qualité de nouveau directeur général ;
- pouvoirs pour les formalités.

Préalablement à l'adoption des projets de décisions qui lui sont soumis, l'associé unique a pris connaissance des documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- la lettre d'acceptation de fonctions de Monsieur David El Nouchi ;
- les projets de décisions soumis à l'associé unique de la Société.

L'associé unique déclare que les documents et renseignements qui doivent lui être communiqués préalablement aux présentes décisions ont été tenus à sa disposition au siège social et déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour délibérer valablement.

A l'issue de quoi, l'associé unique de la Société a adopté les décisions suivantes en application de l'article 23, deuxième alinéa des statuts :

f

PREMIERE DECISION

(Nomination avec effet immédiat de Monsieur David El Nouchi en qualité de nouveau directeur général)

L'associé unique, sur proposition du président, connaissance prise de la lettre d'acceptation de fonctions de Monsieur David El Nouchi, décide de nommer, sans limitation, en qualité de directeur général de la Société :

- Monsieur David El Nouchi,
de nationalité française,
né le 16 novembre 1985 à Paris (9^{ème} Arrdt),
demeurant 3 cité de Trévis, 75009 Paris.

Monsieur David El Nouchi exercera son mandat social dans le cadre de la conduite des activités la Société auprès des investisseurs institutionnels, et ses pouvoirs de représentation et l'engagement de la Société seront limités à ce cadre.

Il ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions de directeur général sauf, et jusqu'à, décision contraire le cas échéant. Néanmoins, il aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

Monsieur David El Nouchi a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viendraient à lui être confiées, et n'être personnellement atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de directeur général de la Société.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.



L'associé unique
SODEFIP
représentée par Monsieur François Peronnin